

PROCES-VERBAL du 06 juillet 2017

Le Comité Syndical s'est réuni dans
la Salle du Conseil Municipal de Thégra,
L'an deux mille dix-sept et le six juillet,
à 20 heures 00,
sous la Présidence de Madame GRANAT Sylvie

Membres en exercice: 12

Présents (7): GRANAT Sylvie, BOY Patrick, CANITROT Véronique, GRIMAL Marie-Claude,
CHARBONNIER Augustine, COLDEFY Cécile, FORTIN Anne-Marie

Supplées (1): LACARRIERE SUZANNE par CHARBONNIER Augustine

Excusés (3): CHARLES Matthieu, LAMOTHE Jérôme, HURDEBOURCQ Céline

Absents (2): Emilie FARAL, José SANTAMARTA

Date de la convocation : 29 juin 2017

Secrétaire de séance : GRANAT Sylvie

I/APPROBATION DU PV DU 05 avril 2017

Après lecture, approbation du procès verbal du 05 avril 2017

Madame La Présidente porte ce dernier à la signature des membres présents au cours de cette séance.

II/- Bilan de fonctionnement de l'année scolaire 2016/2017- 3ème trimestre

1) MATERIEL

Changement ordinateurs

La fréquentation ALSH est toujours très difficile à évaluer au plus près du fait de la vétusté des ordinateurs que nous possédons, incompatibles avec le logiciel carte plus.

L'achat de 2 ordinateurs, 1 sur chaque site, a été prévu au budget de cette année.

Photocopieurs

Le nombre de nos photocopieurs a été diminué : à ce jour 1 seul photocopieur par site, avec code d'accès pour les différents utilisateurs (enseignantes, personnel ALSH péri et extrascolaire).

Opération numérique

Pour compléter l'équipement numérique mis en place l'an dernier (tablettes), une seconde opération aura lieu cette année. Des malles étaient prévues pour le rangement des tablettes, mais suite à la demande des enseignantes de Lavergne, cet achat sera remplacé par celui de tablettes supplémentaires, sans frais supplémentaires.

Achat de mobilier

Le nombre d'élèves en classes élémentaires (CE) étant imposant, l'an prochain l'achat de bureaux et de chaises supplémentaires est à prévoir pour la rentrée 2017.

Extincteurs

La révision des extincteurs a eu lieu mardi 4 juillet. Pas de souci particulier.

Un extincteur a par contre été rajouté à l'école de Lavergne, salle de garderie.

2) PERSONNEL

Arrêts de travail

Cette année a été marquée de nombreux arrêts de travail, de courte durée pour la plupart plus un d'une durée de 2 mois qui a nécessité l'embauche d'une ATSEM pour un CDD de 2 mois. Les autres ont été assurés par le personnel présent, les roulements étant régulièrement revus.

Remplacante d'un agent parti à la retraite

L'embauche d'un contrat aidé pour ce remplacement a pris fin début juin par rupture conventionnelle. Le personnel a encore été sollicité pour ce remplacement, avec l'embauche d'un agent supplémentaire pour quelques heures de ménage par semaine et ce jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Ceci implique la nécessité de revoir les plannings au plus vite pour évaluer les besoins pour la rentrée 2017.

Visite médicale

Tous les agents ont passé la visite médicale le mois dernier.

L'une d'entre elles devra suivre une formation sur la prévention des risques professionnels. Stage à prévoir pour l'année prochaine .

Congé maternité

Remplacement pour congé maternité et parental de notre secrétaire.

Nous menons actuellement des entretiens avec des candidates au poste de remplaçante. Une formation sur 2 semaines est prévue dès la fin du mois de juillet.

3) L'IMMOBILIER

Ecole de Thégra

Constat de tuiles gelées qui nécessite la révision de toute la toiture. Les démarches sont en cours.

Ecole de Lavergne

Problèmes rencontrés avec les serrures, les volets et les stores roulants. Un courrier destiné à l'entrepreneur est en cours du fait qu'il ne répond pas aux appels que nous lui avons faits à plusieurs reprises.

III/ Organisation de l'ALSH d'été

Cette année l'ALSH d'été ne durera que 5 semaines, la clôture ayant lieu le vendredi 11 août

Il n'y aura pas cette année de cours séjour au camping.

En contrepartie, des journées pique-nique et fréquentation du centre aqua récréatif auront lieu chaque semaine le jeudi, sauf la dernière semaine où c'est prévu le mardi et le vendredi.

La fréquentation s'annonce bonne au vu des inscriptions déjà faites.

IV/ Perspectives de la rentrée 2017/2018

1- DUREE HEBDOMADAIRE

Lors du dernier conseil d'école, nous avons demandé aux enseignantes de nous faire part de leur évaluation du bénéfice de la semaine de 4 jours ½.

Il s'avère que les enseignantes de Lavergne souhaitent continuer sur ce rythme scolaire. Elles ont constaté que l'attention des enfants en était accrue et bénéfique pour les acquisitions.

Par contre les enseignantes de Thégra souhaiteraient retourner au rythme des 4 jours qui semble être meilleur pour les enfants de maternelle, moins fatigués.

Donc avis partagé sur notre RPI.

La semaine des 4 jours et demi, avec les TAP est maintenue pour l'année 2017/2018.

Une réflexion sera cependant nécessaire en cours d'année du fait des contraintes qui risquent de s'imposer en fonction des choix des communes voisines, comme l'organisation des circuits des transports scolaires.

2- TRANSPORT SCOLAIRE

Gratuité maintenue pour un an.

Par contre la prise en charge des accompagnateurs n'est plus à charge du conseil départemental et revient à la charge des collectivités locales. Une aide de 50% nous est octroyée pour un an, le temps de trouver d'autres éventuelles solutions de financement.

V/ Délibération, Objet: signature convention de financement des accompagnateurs de transports scolaires - Conseil Départemental - DE 2017 010

Mme La Présidente informe le Comité Syndical du projet de convention de financement des accompagnateurs de transports scolaires entre le Conseil Départemental du Lot et le Syndicat.

1- Objet de la convention:

- bénéficiaire d'une aide du Département pour le recrutement de personnel affecté aux missions d'accompagnateurs de transports scolaires.

2- Validité de la convention:

04 septembre 2017 au 6 juillet 2018

3- Définition du poste concerné:

Agent affecté dans un véhicule de plus de 9 places transportant au moins 4 élèves ayants droits scolarisés en classes de maternelle.

4- Financement:

50% du coût salarial du personnel toutes charges incluses, versé en 2 fois:

- 1 premier versement pour la période de septembre à décembre

- un 2ème versement pour la période de janvier à juillet 2018

(pièces justificatives: bulletin de salaires + attestation de service fait)

Le Conseil Syndical,

à l'unanimité,

autorise Mme La Présidente à signer cette convention.

Fin de la séance à 22h00

GRANAT Sylvie,

BOY Patrick,

CANITROT Véronique,

GRIMAL Marie-Claude,

CHARBONNIER Augustine,

COLDEFY Cécile,

FORTIN Anne-Marie